



Réseau  
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"  
9 rue Dumenge - 69317 Lyon  
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04  
[www.sortirdunucleaire.org](http://www.sortirdunucleaire.org)

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agréée pour la protection de l'environnement

Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Blayais-Seisme-et-incendie-les-systemes-de-2-reacteurs-n-et-aient-pas-proteges>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Blayais : Séisme et incendie : les systèmes de 2 réacteurs n'étaient pas protégés**

4 août 2023

## France : Blayais : Séisme et incendie : les systèmes de 2 réacteurs n'étaient pas protégés

### Quand les caissons de protection ne protègent pas (et que EDF prend son temps)

**L'affaire a émergée en 2022 et concernait le réacteur 1 de la centrale du Blayais (Nouvelle Aquitaine) mais elle remonte au début des années 2000. Elle concerne la protection du système de protection du réacteur nucléaire contre les séismes et les incendies. Les vérifications d'EDF prenant du temps, l'industriel a complété depuis ses déclarations. Le réacteur 3 est aussi concerné, mais il n'est pas encore réparé.**

Janvier 2023, EDF annonçait que les câbles électriques du système de protection du réacteur 1 de la centrale nucléaire du Blayais n'étaient pas protégés, ni contre un incendie, ni contre des chocs. Le caisson de protection de ces câbles, installé au début des années 2000, n'était pas aux normes. Il aura donc fallu 2 décennies à EDF pour s'en rendre compte.

Début août 2023, c'est l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) qui communique sur l'affaire. Et livre un peu plus de détails : une partie du système qui mesure en continu l'activité du cœur du réacteur (la puissance de la réaction nucléaire) était concernée. **Ce système permet de déclencher plusieurs dispositifs de protection en cas de détection d'anomalie, alarme, systèmes de secours et arrêt d'urgence notamment. Mais ce n'est pas tout : le système de surveillance de l'atmosphère dans l'enceinte du réacteur était lui aussi concerné. Et le même problème a été découvert sur le réacteur 3.** En cas de séisme ou d'incendie, sur 2 réacteurs nucléaire de la centrale, les câbles n'étant pas protégés, les systèmes n'auraient plus donné d'informations fiables mais des signaux aberrants. Et auraient pu déclencher de manière totalement inappropriée des injections d'eau dans les circuits de refroidissement par exemple, déstabilisant alors le cœur des 2

réacteurs nucléaires. **Défaillance de la culture de sûreté [1] lors de la réalisation et de la réception des matériels (de protection) dira l'ASN. C'est à dire depuis plus de 20 ans.** Et dégradation de la défense en profondeur [2] , c'est à dire des différents niveaux de protection créés pour pallier des défaillances humaines ou matérielles. Quand l'exploitant nucléaire sabre lui-même ce qu'il met en place pour limiter les risques et les conséquences d'un accident nucléaire...

Si la protection des câbles du réacteur 1 a été refaite conformément aux exigences en 2023, celle du réacteur 3 attendra... 2024. **C'est que l'industrie nucléaire prend du temps. Tant pour découvrir les problèmes que pour les réparer.**

Et en attendant ? Un renforcement provisoire et des mesures compensatoires seront mises en place pour pallier ce manque de protection du système de protection et de surveillance de l'enceinte du réacteur 3. En espérant que travaux et mesures seront mises en œuvre conformément aux exigences, cette fois. Et que EDF va enfin se donner les moyens de développer un peu sa culture de sûreté.

## **Ce que dit l'ASN :**

### **Non-respect d'exigences de tenue sismique et de sectorisation incendie au niveau de chemins de câbles participant à la protection du réacteur et à la surveillance de l'atmosphère de l'enceinte**

Publié le 04/08/2023

Centrale nucléaire du Blayais Réacteurs de 900 MWe - EDF

Le 12 janvier 2023, l'exploitant de la centrale nucléaire du Blayais a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif pour la sûreté relatif au non-respect d'exigences de tenue sismique et de sectorisation incendie au niveau de chemins de câbles participant à la protection du réacteur 1 et à la surveillance de l'atmosphère de son enceinte de confinement. Cette première déclaration a été complétée les 26 janvier 2023 et 28 juin 2023 à la suite de l'analyse des conséquences potentielles.

Le 22 août 2022, le réacteur 1 était à l'arrêt dans le cadre de sa quatrième visite décennale. L'exploitant intervenait sur un caisson coupe-feu contenant des câbles électriques alimentant en partie le système de mesure de la puissance nucléaire du réacteur (RPN), ainsi que le système de surveillance de l'atmosphère de l'enceinte de confinement. Ce caisson avait été mis en place au début des années 2000. Lors de l'ouverture du caisson coupe-feu à l'occasion de travaux programmés au cours de l'arrêt, il est apparu que **le supportage des câbles électriques qui le traversaient ne répondait pas aux exigences en matière de tenue sismique et de sectorisation incendie.** Cet écart était susceptible de générer des signaux aberrants en cas de séisme et de provoquer ainsi la mise en route intempestive d'injection d'eau de refroidissement dans le circuit primaire.

### **Un écart similaire a été détecté sur le réacteur 3 de la centrale au cours de son arrêt en 2023.**

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur les installations, les personnes et l'environnement.

**En raison d'une défaillance dans la culture de sûreté lors de la réalisation et de la réception de ces matériels et de la dégradation de la défense en profondeur, cet événement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES** (échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques, graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité).

Les travaux de remise en conformité ont été réalisés sur le réacteur 1 avant la fin de sa visite

décennale en juin 2023, et ils seront effectués au cours de la visite décennale du réacteur 3 en 2024. Dans l'attente, un renforcement provisoire des supportages vis-à-vis du séisme, ainsi que des mesures compensatoires en matière de risque incendie, ont été déployés sur le réacteur 3 à la demande de l'ASN.

<https://www.asn.fr/l-asn-controle/actualites-du-controle/installations-nucleaires/avis-d-incident-des-installations-nucleaires/non-respect-d-exigences-de-tenue-sismique-et-de-sectorisation-incendie>

---

## Notes

[1] **La sûreté nucléaire** est l'ensemble des dispositions techniques et des mesures d'organisation relatives à la conception, à la construction, au fonctionnement, à l'arrêt et au démantèlement des installations nucléaires de base, ainsi qu'au transport des substances radioactives, prises **en vue de prévenir les accidents ou d'en limiter les effets**.

<https://www.asn.fr/Lexique/S/Surete-nucleaire>

[2] **Défense en profondeur** Le concept de défense en profondeur est mis en œuvre pour compenser les défaillances potentielles humaines et techniques. Ce concept se fonde sur plusieurs niveaux de protection centrés sur l'introduction de barrières successives empêchant la dispersion de substances radioactives dans l'environnement.

<https://www.asn.fr/lexique/D/Defense-en-profondeur>